



Vendredi 2 Avril

FLASH INFO GROUPE

MESURES CHOMAGE PARTIEL

Ce matin s'est tenu une réunion en urgence pour nous annoncer les mesures qui seront mises en place par la Direction suite aux annonces de Mercredi sur la fermeture des écoles creches etc... pour les 3 semaines à venir.

Jusqu'à maintenant, tous les salariés en chômage partiel étaient rémunérés sur la base de l'accord de 2020 soit 77% du Brut correspondant environ à 92/93% du salaire NET.

NOUVELLES MESURES MISES EN PLACE PAR LA DIRECTION

- **La société va déposer à nouveau des demandes d'activité partielle avec consultation des CSE pour couvrir les salariés qui seront concernés (demandes formulées jusqu'à la fin de l'année).**
- **Télétravail systématisé sur nos sites**
- **Facilité et incitation à la prise de congés sans que ce soit obligatoire. Ils n'accepteront pas les annulations des congés déjà posés pour se mettre en activité partielle.**
- **Rémunération au taux légal à 70% du Brut soit 84% du salaire net sauf pour les cadres qui seront indemnisés à 100%.**
- **Pas de déplacement inter-région sauf concernant les besoins de MELOX. (à préciser localement)**

Réaction FO :

Une nouvelle fois, des discriminations auront lieu entre les salariés autorisés à faire du télétravail et ceux qui se verront refuser ce droit par leur hiérarchie sans argumentation particulière, et entre ceux qui seront payés à 100% pendant que les autres seront payés 84%.

La direction revient sur ce qu'elle nous a dit la semaine dernière concernant la rémunération. C'est LAMENTABLE ! Refus de négocier un accord par la Direction pour le moment.

REJOIGNEZ FO SUR VOS SITES RESPECTIFS !!!